

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

2020

Le SMICTOM LGB

Le territoire

62 communes

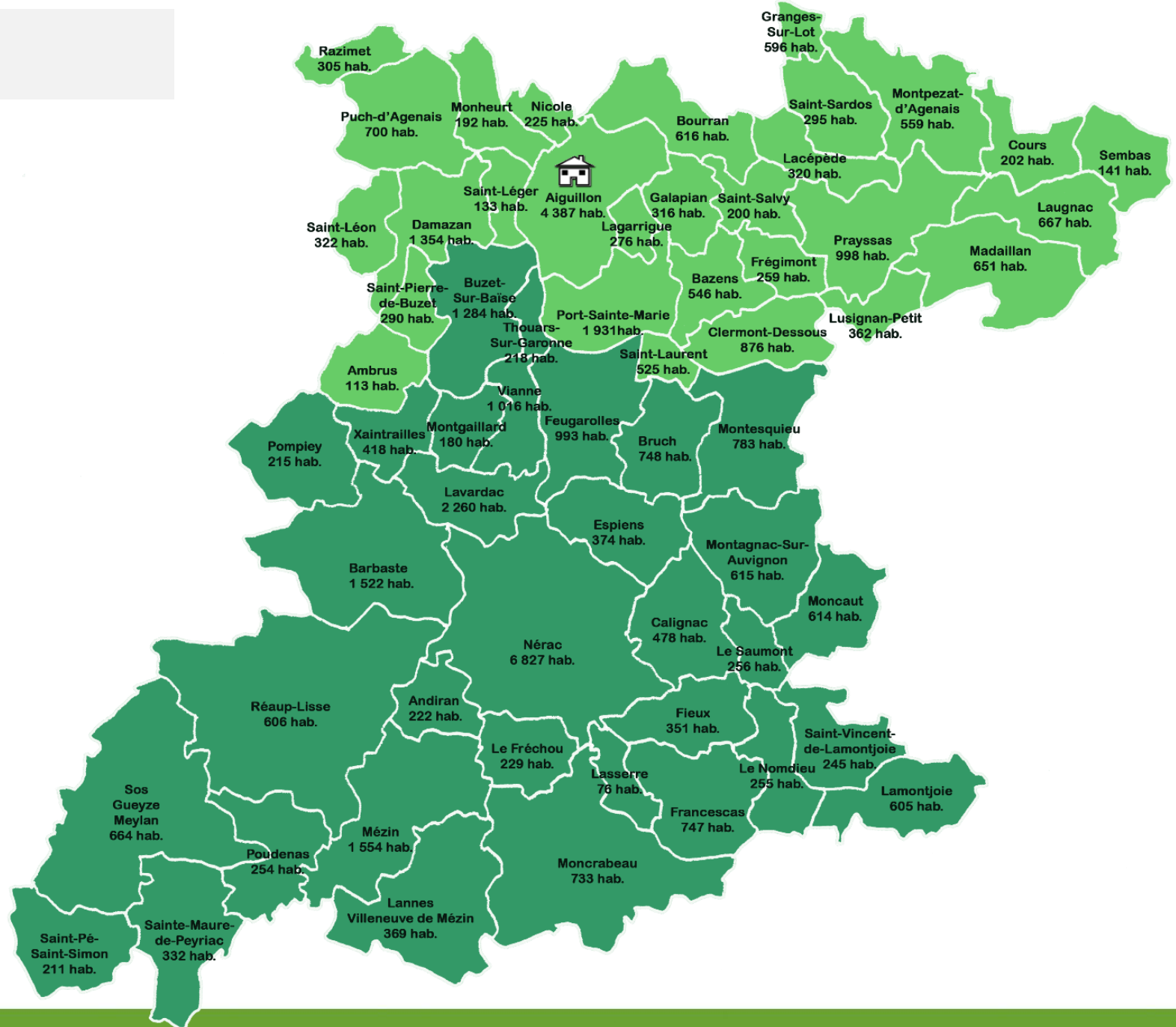
44 611 habitants

1 122 km²

40 hab./km²

Collectivités adhérentes

- Albret Communauté
26 254 hab.
- C.C. du Confluent et des Coteaux de Prayssas
18 357 hab.



Les missions



**Collecte et traitement
des déchets**



**Gestion d'un réseau
de 7 déchèteries**



**Prévention et
réduction des déchets**

Covid-19 : Mesures générales

- Mesures de prévention déjà en vigueur : consignes de sécurité et port des équipements de protection individuelle
- Nouvelles procédures face aux risques spécifiques :
 - Respect des gestes barrières
 - Invitation aux agents à réaliser un autodiagnostic et rappel des consignes à appliquer en cas de symptômes
 - Mise à disposition dans les véhicules et sur les lieux de travail de consommables (gel hydroalcoolique, produits désinfectants, lingettes, savon, essuie tout,)
 - Port du masque
 - Aération régulière des locaux et désinfection renforcée des espaces de travail et des véhicules
 - Arrivées échelonnées des agents de collecte qui, dans la mesure du possible sont affectés sur la même tournée afin de limiter le brassage et les contacts
 - Mise en place des autorisations spéciales d'absences dans le cadre du plan de continuité des services

Covid 19 : Mesures spécifiques

- Suite à l'allocution de Monsieur le Président de la République du 12 mars 2020, le SMICTOM LGB a assuré la continuité du service autour de ses missions essentielles :
- Une priorité = la collecte des ordures ménagères
- Une condition = préserver la santé, la sécurité des agents et des usagers
- Planification au fil des semaines d'une reprise progressive de ses activités



Les principaux enjeux de la gestion des déchets

S'inscrire dans des objectifs nationaux réglementaires

Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte (LTECV)

du 17 août 2015

Fixe de nombreux objectifs pour réduire et mieux valoriser les déchets

Valorisation

- **Atteindre 65% de valorisation matière et organique des déchets non dangereux non inertes en 2025**

Traitement

- **Réduire de 50% les tonnages de déchets envoyés en installation de stockage entre 2010 et 2025**

Tri

- **Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages ménagers en plastique avant 2022**

Biodéchets

- **Générer le tri à la source des biodéchets d'ici 2025**

S'inscrire dans des objectifs nationaux réglementaires

Loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020

Prévention

- **-15 % de déchets ménagers et assimilés par habitant d'ici 2030**

Gaspillage alimentaire

- **-50% de gaspillage alimentaire dans la distribution et la restauration collective d'ici 2025**

Valorisation

- **Atteindre au moins 70% de valorisation énergétique pour les déchets ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025**

Traitement

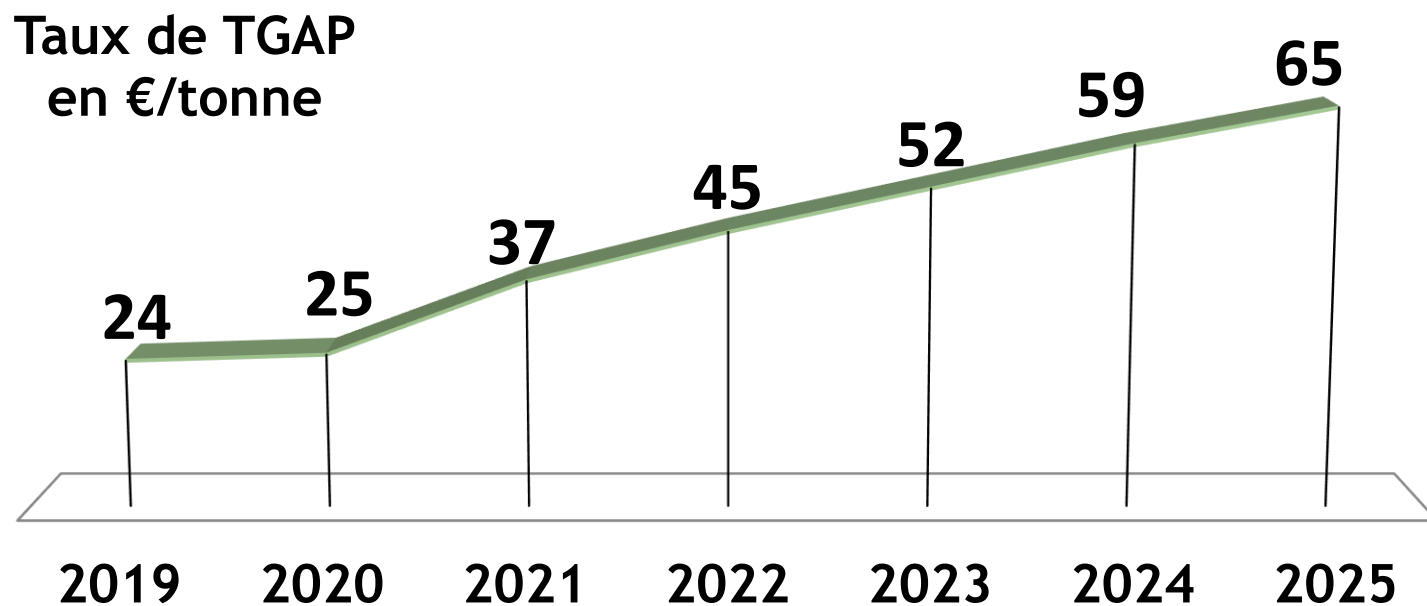
- **Réduire à 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage pour 2035**

Biodéchets

- **Générer le tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023**

Maîtriser les coûts de gestion

- Hausse significative de la TGAP applicable à l'enfouissement et par conséquent des coûts de traitement



Pour chaque tonne :
+ 40 € de TGAP
entre 2020 et 2025
Soit une augmentation
de 160%

Surcoût estimé à
560 000€ en 2025
à tonnage équivalent
(base 2020)

- Fermeture de l'ISDND de Nicole au 1^{er} janvier 2021 ⇒ augmentation des transports vers un autre exutoire

Les actions menées pour une gestion durable des déchets

Orientation 1 : Favoriser la gestion de proximité des biodéchets et lutter contre le gaspillage alimentaire

- Développement de l'usage du « gourmet bag » (doggy bag à la française)

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, en partenariat avec ValOrizon et l'association « Au Fil de Séounes », le Syndicat a souhaité proposer aux restaurateurs volontaires de tester gratuitement l'usage du « gourmet bag ».

Pour cela, le SMICTOM LGB a mené une enquête auprès des restaurateurs pour quantifier le nombre de kits nécessaires (contenants et supports de communication).

Marque qui encourage les clients à emporter dans un contenant adapté leurs restes de repas du restaurant pour les terminer à la maison.

Les restaurants qui offriront ce service seront facilement identifiables grâce au logo «gourmet bag» apposé sur leur vitrine.



- **Expérimentation d'un déshydrateur pour la valorisation de déchets alimentaires de la restauration collective**

- **25 août 2020** : Réunion d'information avec Geb solutions et les différents professionnels pour présenter les enjeux et le procédé
- **De octobre 2020 à mars 2021** : Opération pilote auprès des 5 structures volontaires (EHPAD de Port-Sainte-Marie, cité scolaire d'Aiguillon, collège de Port-Sainte-Marie, cité scolaire de Nérac et cuisine centrale d'Aiguillon) pour le tester.



- **Expérimentation du Bokashi pour la valorisation de déchets alimentaires de la restauration collective**

- **Partenariat** avec l'association « Cultivons une Terre Vivante » et ValOrizon pour mener dès janvier 2021 ce test auprès de 3 établissements scolaires volontaires (école de Montagnac-sur-Auvignon, lycée Agricole de Nérac et collège de Lavardac).
- **Principe** : Les déchets de préparation et les restes de repas sont placés au contact de digesteurs dans des conteneurs hermétiques de 120L appelés « les lacto-bac-digesteurs ». Les bacs sont ensuite collectés et acheminés par l'association vers une parcelle test chez un maraicher pour une valorisation finale du produit



• Opération « Adoptez un composteur pour votre jardin! »

- Accompagnement des habitants du territoire syndical dans la pratique du compostage individuel
- Possibilité d'acquérir un composteur en plastique recyclé de 400L au tarif aidé de 15€ avec le soutien de ValOrizon et de l'ADEME
- 3 journées de sensibilisation et de distribution des composteurs après inscription auprès du SMICTOM LGB :
 - Samedis 17 octobre et 5 décembre à Aiguillon au siège du SMICTOM LGB
 - Mercredi 9 décembre lors du marché sur la commune de SOS



Orientation 2 : Inciter à la réduction et au tri des déchets

- Interventions dans les établissements scolaires
 - Ecoles primaires : un programme d'animations sur la réduction, le tri et la valorisation des déchets
 - 13 journées d'interventions dans 7 établissements scolaires et près de 300 élèves sensibilisés
 - Lycée agricole de Nérac : animation itinérante « bus escape game » et campagne d'affichage sur le tri des déchets
 - 44 élèves sensibilisés



- **Rencontre interentreprises**

- **23 janvier 2021 : journée d'échange entre les agents de Pôle Emploi et ceux du service administratif du SMICTOM LGB sur les bonnes pratiques pour réduire les déchets et aborder le tri autour de 2 ateliers :**

- Animation « Bus Escape Game »

- Atelier « Art 'recup » (réalisation en équipe d'un panneau avec un message de sensibilisation au tri et/ou à la réduction à partir d'un sac de déchets).

- **Renforcement des outils et des supports de communication**

- **Refonte du site internet**



- **Informations régulières dans la presse**

- **Guide pratique des déchets**

Il présente sous la forme de fiches des solutions simples au quotidien pour réduire sa production de déchets ainsi que les consignes de tri et les déchets acceptés en déchèterie

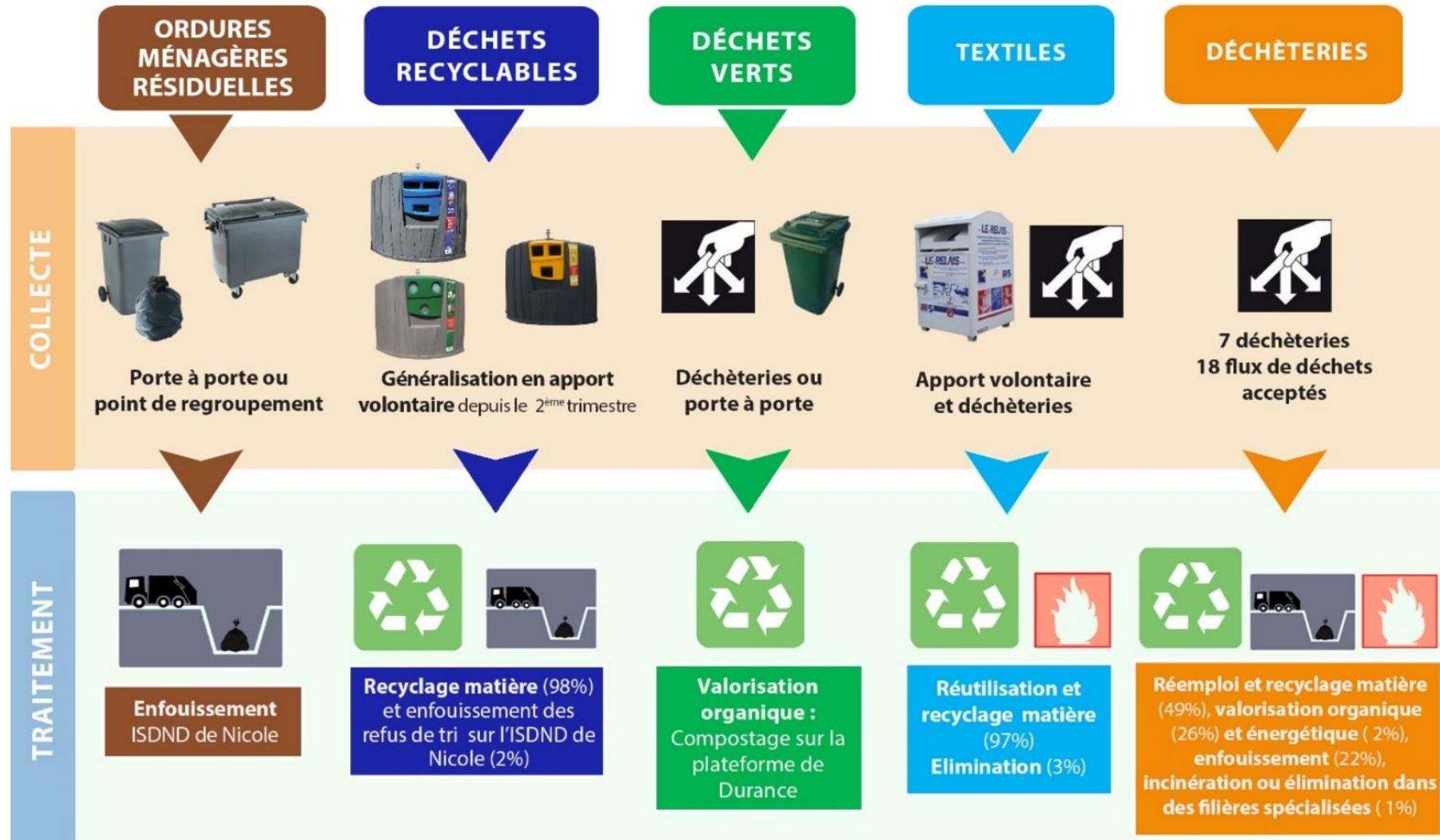
- **Articles thématiques sur la réduction et le tri des déchets**

Orientation 3 : Assurer un service de qualité au meilleur coût

- Généralisation de la collecte des déchets recyclables en apport volontaire
- Rationalisation des circuits de collecte des ordures ménagères et des déchets verts
- Travaux d'aménagement début novembre sur la déchèterie de Nérac
- Installation de « géobox » pour la collecte des lampes et des néons sur les déchèteries de Port-Sainte-Marie et Nérac
- Étude pour acquérir un compacteur à rouleau itinérant pour optimiser le taux de remplissage et les rotations des bennes des déchèteries

Les indicateurs techniques de la collecte et du traitement des déchets

Organisation générale des collectes et du traitement des déchets ménagers



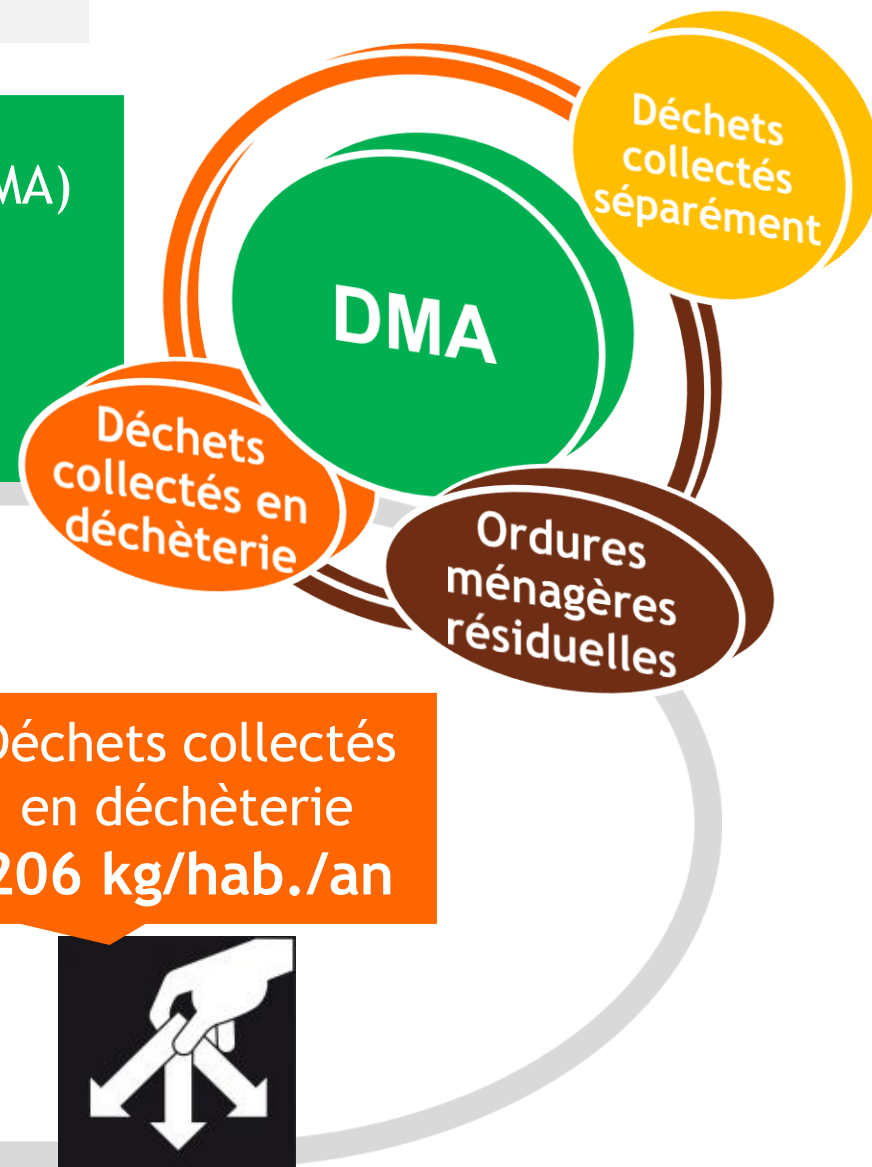
Le SMICTOM LGB dispose de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »

Le traitement des ordures ménagères résiduelles et le tri des emballages ménagers ont été transférés au syndicat départemental, ValOrizon

Chiffres clés 2020 : Collecte des déchets

24 198 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)
Soit : **542 kg/hab./an**

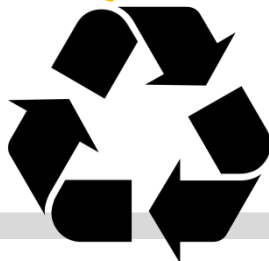
Objectif 2020 (Loi LTECV) : 454 kg/hab./an
Objectif 2030 (Loi AGEC) : 424 kg/hab./an



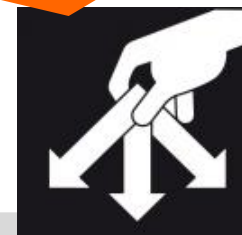
Collecte des Ordures
Ménagères Résiduelles
271 kg/hab./an



Déchets collectés
séparément
66 kg/hab./an

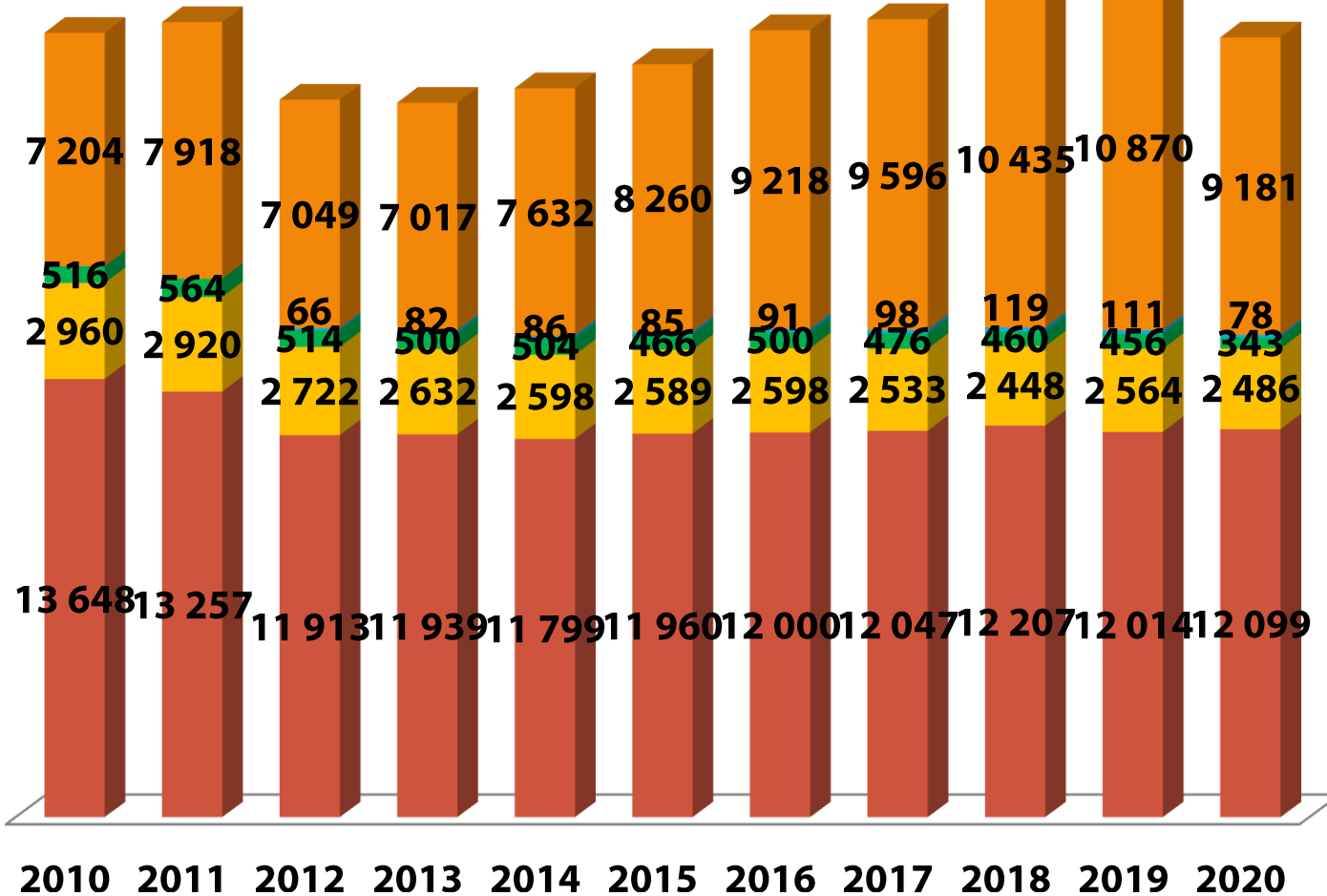


Déchets collectés
en déchèterie
206 kg/hab./an



Evolution de la production des déchets collectés

- Déchets apportés en déchèterie
- Déchets verts en porte à porte
- Ordures ménagères résiduelles
- Textiles (hors déchèterie)
- Déchets recyclables



Entre 2010 et 2019 :

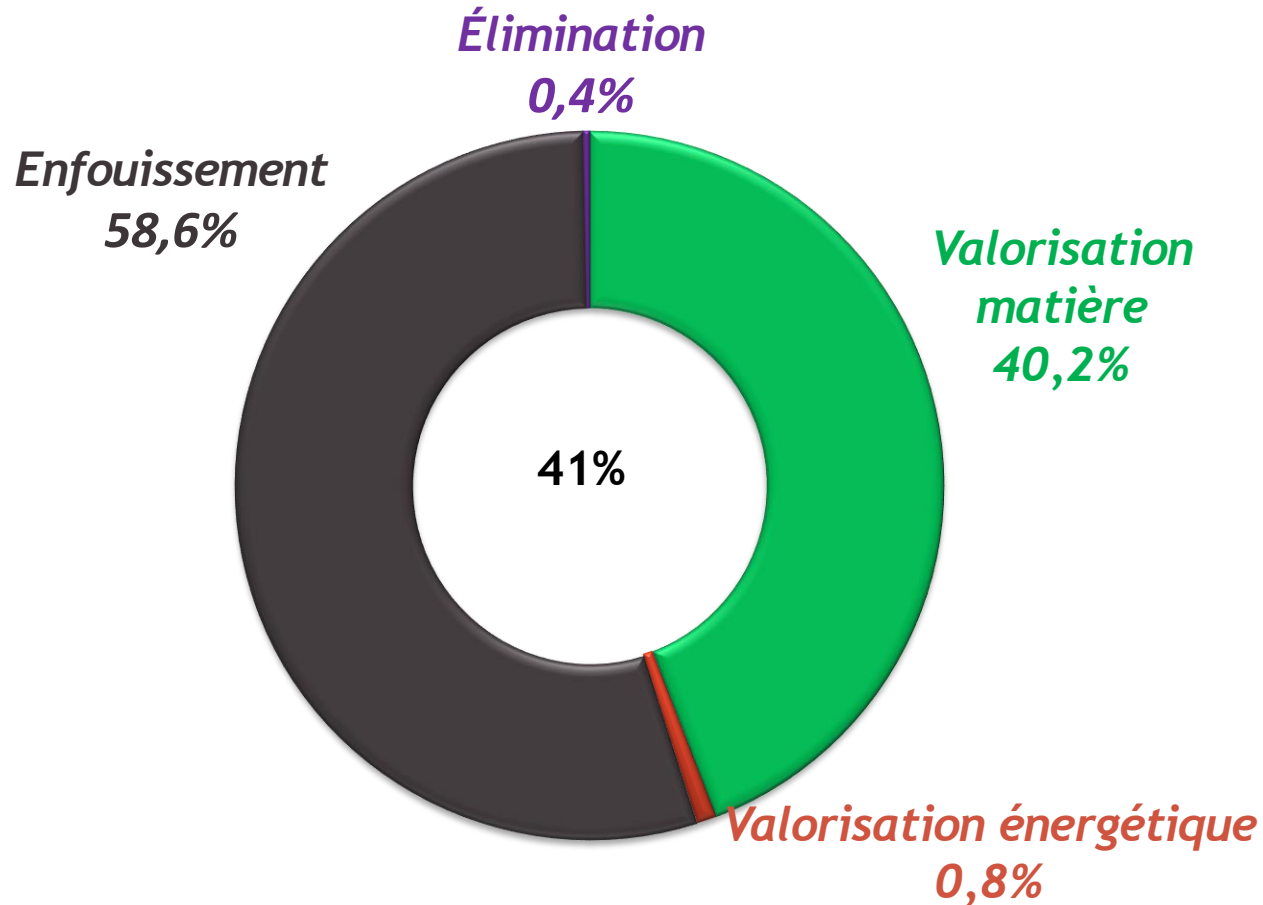
- Déchets Ménagers et assimilés : + 16%
- Déchets collectés en déchèterie : + 63% avec une nette augmentation du taux de valorisation (40,4% en 2010 et 79,7% en 2019)
- Ordures Ménagères et Assimilés (ordures ménagères résiduelles + déchets collectés séparément): -4%

Année 2020 :

Baisse de la production des déchets collectés vraisemblablement liée à la réorganisation des services en raison de la situation sanitaire

Chiffres clés - Traitement des déchets

Taux global de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés

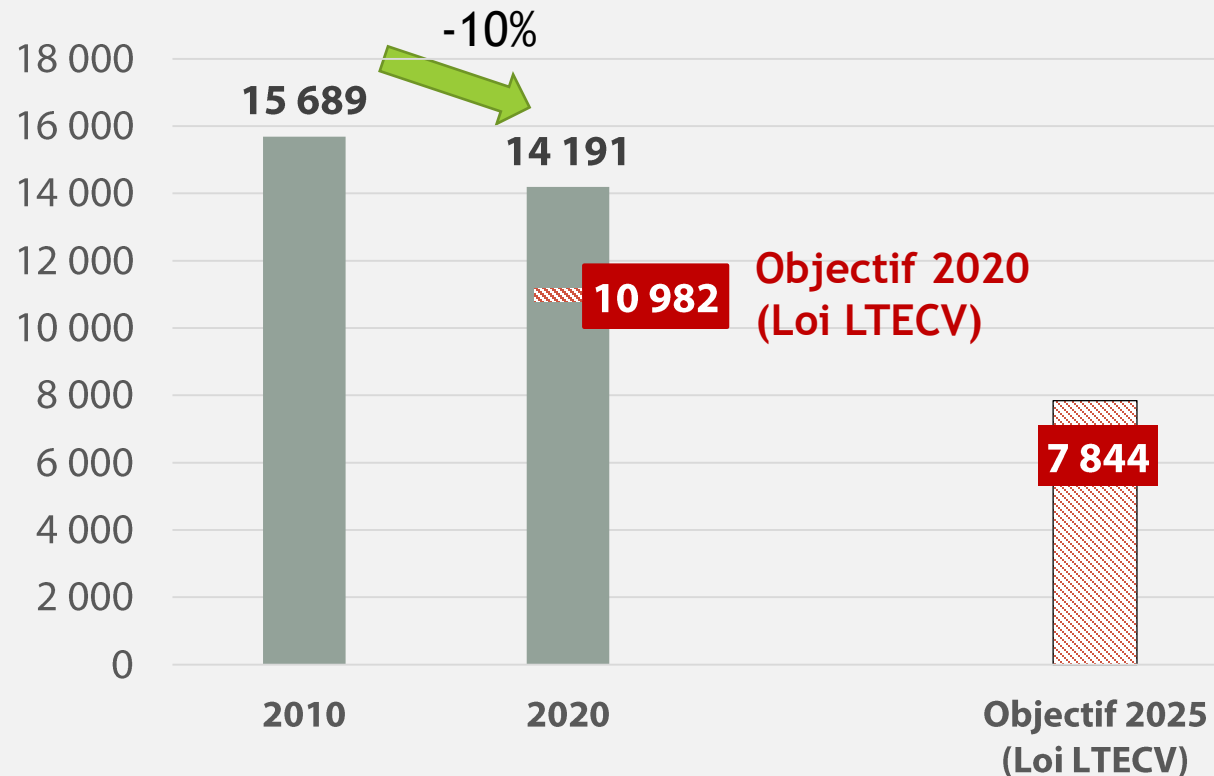


Objectif de la Loi de Transition énergétique :

55 % en 2020 et 65% en 2025

Chiffres clés - Traitement des déchets

Quantité de déchets non dangereux non inertes admis
en installation de stockage

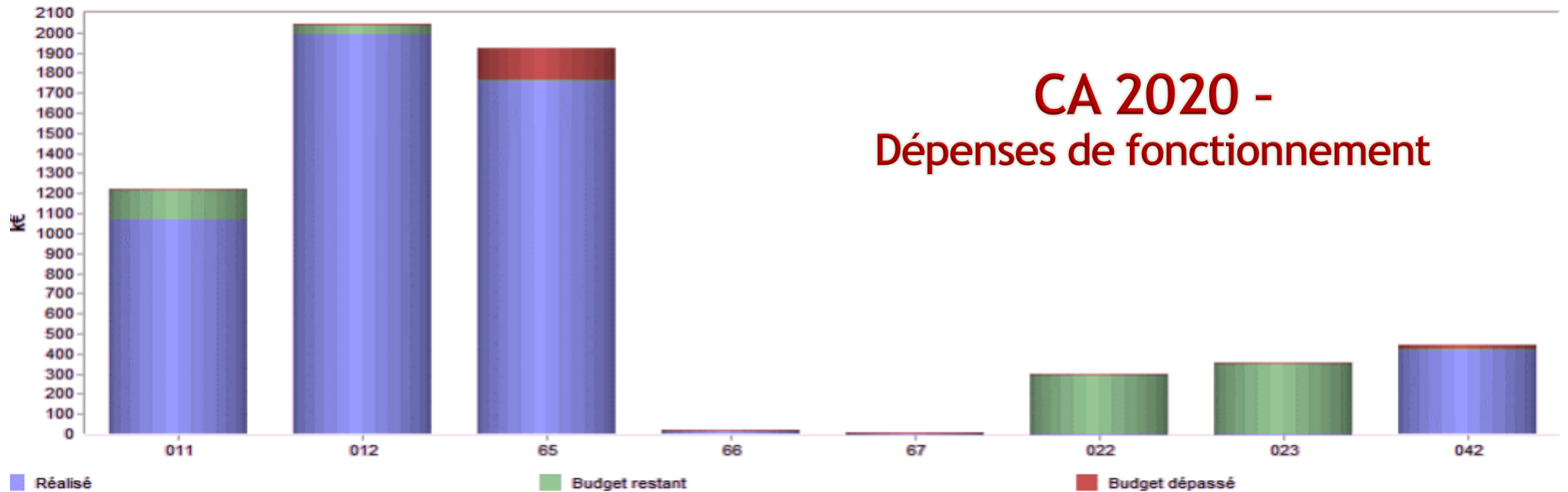


Objectif de la Loi de Transition
énergétique :

Réduction de 30% en 2020
et 50% en 2025

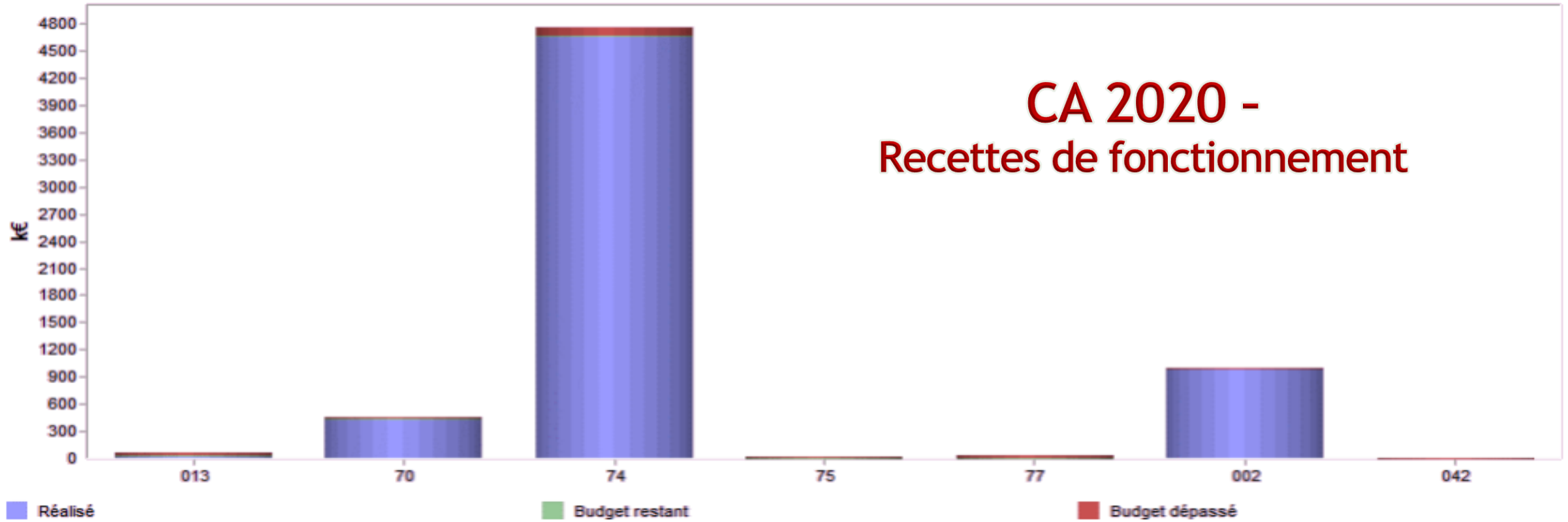
La situation financière

CA 2020 - Dépenses de fonctionnement

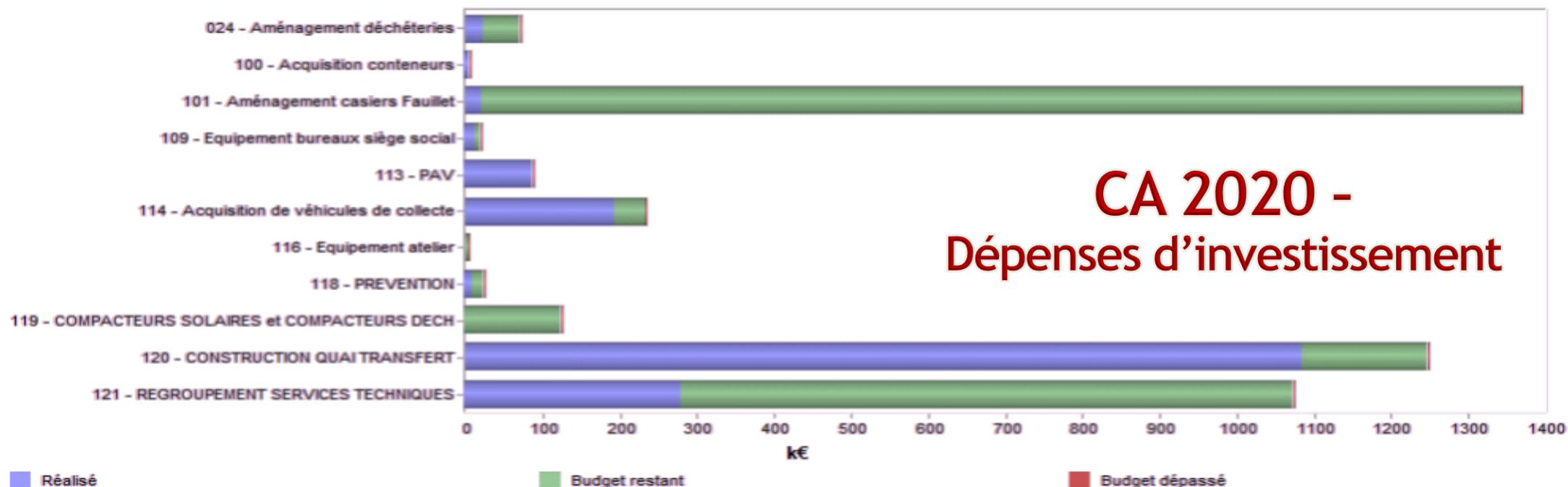


Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
011	Charges à caractère général	1 218 290,00	1 068 109,08	87,67%
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 043 070,00	1 989 686,64	97,39%
65	Autres charges de gestion courante	1 763 800,00	1 919 886,68	108,85%
66	Charges financières	18 725,00	18 065,94	96,48%
67	Charges exceptionnelles	7 512,00	250,00	3,33%
022	Dépenses imprévues	300 000,00	0,00	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	353 754,00	0,00	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	424 293,00	441 847,33	104,14%
	TOTAL DEPENSES	6 129 444,00	5 437 845,67	88,72%

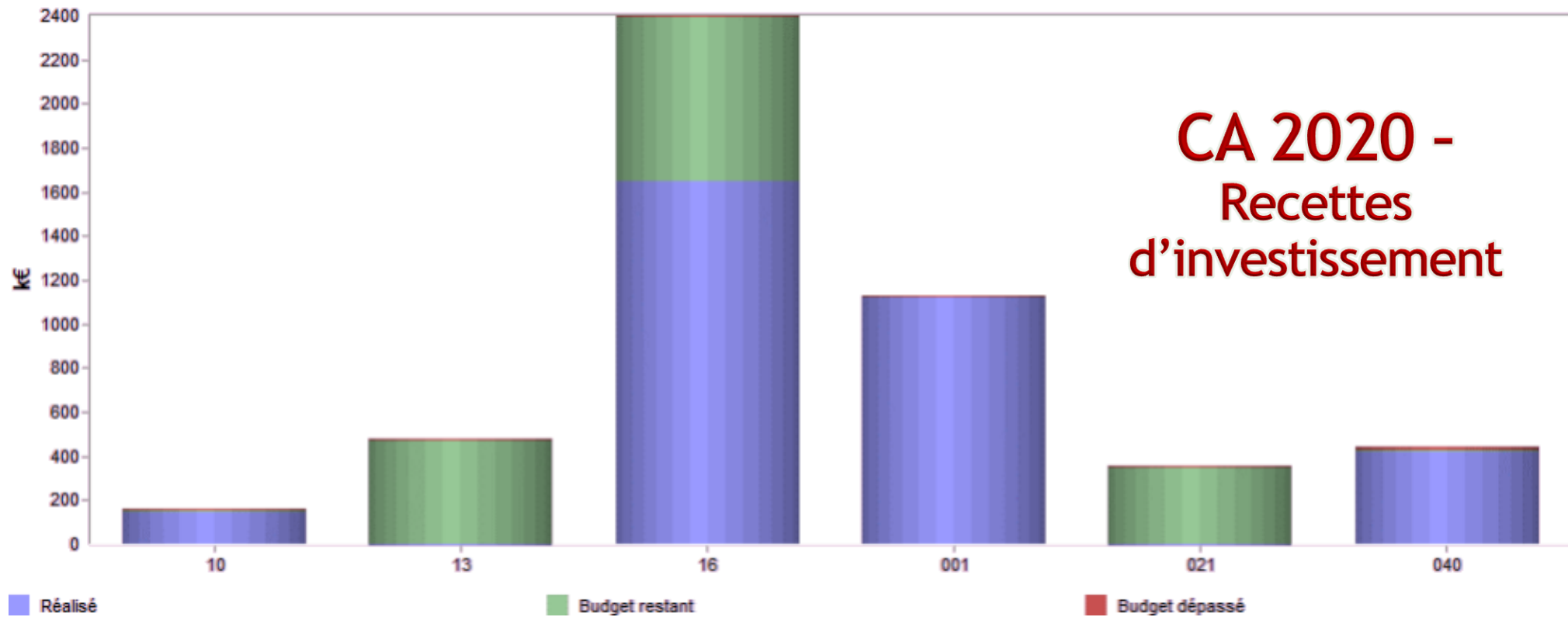
CA 2020 - Recettes de fonctionnement



<i>recettes de fonctionnement</i>				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
013	Atténuations de charges	26 500,00	53 943,18	203,56%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	432 800,00	453 096,93	104,69%
74	Dotations, subventions et participations	4 674 120,00	4 752 403,89	101,67%
75	Autres produits de gestion courante	4 400,00	10 059,85	228,63%
77	Produits exceptionnels	4 000,00	26 713,22	667,83%
002	Excédent de fonctionnement reporté	987 624,00	987 624,14	100,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	1 509,02	0,00%
	TOTAL RECETTES	6 129 444,00	6 285 350,23	102,54%



<i>Opérations d'équipement</i>				
<i>Opération d'équipement</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget</i>	<i>Real.+Eng.+Encours</i>	<i>% Réalisation</i>
024	Aménagement déchèteries	71 100,00	25 530,00	35,91%
100	Acquisition conteneurs	6 000,00	5 575,20	92,92%
101	Aménagement casiers Fauillet	1 369 500,00	20 352,00	1,49%
109	Equipement bureaux siège social	20 500,00	15 300,39	74,64%
113	PAV	87 500,00	87 282,51	99,75%
114	Acquisition de véhicules de collecte	234 000,00	192 000,00	82,05%
116	Equipement atelier	5 000,00	0,00	0,00%
118	PREVENTION	25 000,00	10 841,68	43,37%
119	COMPACTEURS SOLAIRES et COMPACTEURS DECH	126 000,00	0,00	0,00%
120	CONSTRUCTION QUAI TRANSFERT	1 248 010,00	1 086 400,75	87,05%
121	REGROUPEMENT SERVICES TECHNIQUES	1 074 034,00	281 411,08	26,20%
	TOTAL DEPENSES	4 266 644,00	1 724 693,61	40,42%

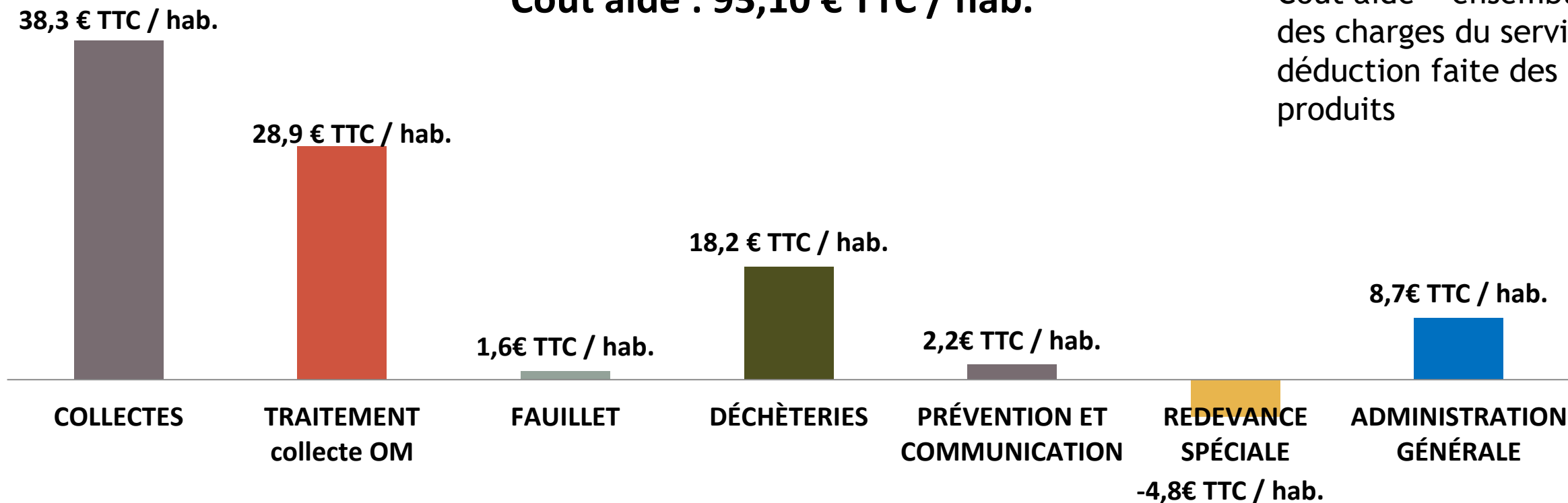


<i>Recettes d'investissement</i>				
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget</i>	<i>Real.+Eng.+Encours</i>	<i>% Réalisation</i>
10	Dotations, fonds divers et reserves	153 350,00	158 596,16	103,42%
13	Subventions d'investissement reçues	480 000,00	0,00	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilés	2 400 000,00	1 650 000,00	68,75%
001	Excédent d'investissement reporté	1 126 047,00	1 126 047,89	100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	353 754,00	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	424 293,00	441 847,33	104,14%
	TOTAL DEPENSES	4 937 444,00	3 376 491,38	68,39%

Coût aidé de la gestion des déchets

Coût aidé : 93,10 € TTC / hab.

Coût aidé = ensemble des charges du service déduction faite des produits



Coût national médian du service public de gestion des déchets pour les collectivités mixtes à dominante rurale est de 85,9 € HT/habitant soit 94,5€ TTC / hab. avec une TVA de 10% (Source ADEME référentiel national des coûts de service public de prévention et de gestion des déchets)

Perspectives 2021

Renouvellement du parc des véhicules

Rationalisation des circuits de collecte OMR et sélectives

Poursuite de l'installation de PAV supplémentaires pour les 3 matériaux

Site de Cantiran : Quai de transfert et services techniques

Réhabilitation du site de Fauillet dans son intégralité

Aménagement des déchèteries

Poursuite des actions de prévention et de communication en partenariat et en synergie avec tous les acteurs

Élaboration du PLPDMA et plan de communication